

Résumé des fonds d’aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay - Mis à le 23 juillet 2025

Source de financement	Programme d’aménagement durable des forêts (PADF)	Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie			Fonds de développement Péribonka VI	Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales	Politique d’aide financière applicable aux territoires non organisés de la MRC			Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (fonds villégiature)	Travaux de restauration des traverses de cours d’eau
		Projets locaux	Projet d’envergure	Projets MRC	Fonds Péribonka - TNO		Maintien et développement des acquis	Gestion des déchets	Aide financière pour répondre à des situations particulières ou des mesures d’urgence sur les territoires non organisés		
Objectif	Réaliser des travaux d’aménagement forestier sur les TPI Soutenir la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques Accompagner les initiatives et soutenir l’organisation de différentes activités visant à favoriser l’aménagement forestier et la transformation du bois.	Réaliser des projets structurants pour le développement du territoire et favoriser la mise en place d’initiatives conduisant à la revitalisation et à l’amélioration des milieux de vie dans la MRC.			Favoriser la réalisation de projets à caractère culturel, social, environnemental, récréotouristique ou économique sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	Soutenir financièrement les interventions et les activités de mise en valeur des terres et des ressources sur le territoire public visé par l’entente spécifique ainsi que sur le territoire privé de la MRC.	Contribuer financièrement au développement et au maintien des acquis sur les territoires non organisés.	Contribuer financièrement à la gestion des déchets sur les territoires non organisés.	Les projets sont sélectionnés selon l’urgence d’intervenir et/ou des opportunités qui pourraient se présenter.	Soutenir financièrement les interventions et les activités de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC (améliorer la gestion du territoire ou contribue à sa mise en valeur).	Participer financièrement à la réfection de ponts et de ponceaux sur le territoire de la MRC.
Territoire	Terres publiques intramunicipales déléguées de la MRC du Fjord-du-Saguenay	Territoire municipalisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	Territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	Terres publiques intramunicipales déléguées Territoire privé	Territoires non organisés	Territoires non organisés	Territoires non organisés	L’ensemble du territoire de la MRC. Les projets en territoire public sont priorisés par rapport aux projets sur des territoires privés.	L’ensemble du territoire de la MRC.
Organismes admissibles	Les détenteurs de contrats d’aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales déléguées	Les municipalités, autre organisme municipal, communauté autochtone, organisme à but non lucratif, coopérative et tous les organismes légalement constitués excluant les entreprises privées.	Les municipalités Les organismes légalement constitués excluant les entreprises privées.	Les municipalités Les organismes légalement constitués excluant les entreprises privées.	Tout organisme légalement constitué œuvrant en TNO, à l’exception de l’entreprise privée.	Tout organisme œuvrant sur le territoire de la MRC, incluant les municipalités, à l’exception de l’entreprise privée à but lucratif, peut présenter un projet dans le cadre de cet appel de projets.	Organismes à but non lucratif figurant sur la liste adoptée par la MRC.	Organismes à but non lucratif figurant sur la liste adoptée par la MRC.	MRC du Fjord-du-Saguenay Autres organismes	Tout organisme œuvrant sur le territoire de la MRC, incluant les MRC, à l’exception de l’entreprise privée.	Organismes à but non lucratif ayant des activités sur le territoire de la MRC
Types de projets	Travaux d’aménagement forestier sur les TPI Travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques Accompagner les initiatives et soutenir l’organisation de différentes activités visant à favoriser l’aménagement forestier et la transformation du bois	Tout projet de développement local.	Projets de nature touristique, culturelle, sociale, récréative, sportive et communautaire. Ils contribuent au rayonnement et à la notoriété de la MRC en plus de s’inscrire dans les priorités de la Vision stratégique. Projet de développement dont le coût est estimé à au moins 200 000 \$.	Projet dont le rayonnement dépasse les limites d’une seule municipalité. Il correspond à l’une ou l’autre des situations suivantes : - La contribution de la MRC à une entente sectorielle; - Un projet initié par la MRC elle-même ou par un promoteur, et qui répond de manière précise à une ou des orientations prioritaires identifiées par la MRC dans ses différents outils de planification.	Établissement et exploitation d’équipements et de lieux publics destinés à la pratique d’activités culturelles, récréatives ou communautaires Création et poursuite d’œuvres de bienfaisance, d’éducation, de culture, de formation de la jeunesse et toute initiative de bien-être de la population	- Forêt habitée - Ferme agroforestière - Société de gestion - Mise en valeur du bleuet - Gestion à des fins communautaire et collective - Agroalimentaires - Fermes forestières ou métairies - Conservation et protection de la faune et de la flore - Gestion municipale - Récréatifs	- Entretien, réfection, amélioration de chemins multiusages; - Signalisation; - Aménagement faunique; - Aménagement récréatif; - Tout autre projet favorisant le développement et le maintien d’acquis sur les territoires non organisés.	Si le montant est de moins de 2 000 \$, le projet peut servir au volet maintien et développement des acquis) - Installation de conteneur; - Nettoyage de dépotoirs clandestins; - Ramassage de rebuts métalliques et autres déchets en forêt; - Affichage et sensibilisation.	- Entretien hivernal du réseau routier prioritaire; - Projet de réfection ou d’amélioration en collaboration avec plusieurs partenaires; - Rétablissement d’urgence d’un lien routier menant à de la villégiature ou à une infrastructure d’importance.	Projets de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont admissible, sauf ceux mentionnés dans la politique d’investissement (page 2 et 3).	Seuls les projets ayant au préalable obtenu du financement d’un programme gouvernemental pour la réfection d’un pont ou d’un ponceau en territoire public, couvrant au moins 50 % des coûts du projet, sont admissibles à l’aide financière. L’aide est obligatoirement complémentaire : - Ponts - Ponceaux
Montants disponibles	142 760 \$ par année pour 3 ans	100 000 \$ par municipalité Valider la disponibilité des sommes auprès du Service des aides financières avant de déposer une demande.	200 000 \$ Valider la disponibilité des sommes auprès du Service des aides financières avant de déposer une demande.	Valider la disponibilité des sommes auprès du Service des aides financières avant de déposer une demande.	29 116 \$	250 000 \$	Propre à chaque association	Propre à chaque association	A valider auprès de la MRC	200 000 \$	Variable jusqu’à épuisement de l’enveloppe
Date limite de dépôt de projet	Ne s’applique pas	En continu			En continu	Programme fermé pour 2025, ouverture en 2026	31 août de chaque année	31 août de chaque année	N/A	23 janvier 2025. Programme fermé pour 2025.	N/A
Date d’acceptation des projets par le conseil	Ne s’applique pas	Projets acceptés chaque mois par le conseil (recommandé par le CA et entérinés par le conseil).			Dans un délai de 60 jours suivant la réception de la demande.	13 mai 2025	N/A	N/A	N/A	8 avril 2025	N/A
Date limite de dépôt du rapport d’activité	En attente de reconduction du programme	Selon l’entente	Selon l’entente	Selon l’entente	30 jours suivant la fin du projet	31 décembre 2025	1 ^{er} décembre de chaque année	1 ^{er} décembre de chaque année	N/A	31 décembre 2025 ou 18 mois suivant la date de signature de l’entente	Selon l’entente
Mise de fonds du promoteur	Aucune	Au moins 20 % du coût du projet.	Au moins 50 % du coût du projet. À valider selon le projet.	À valider selon le projet.	Aucune	10 %	Aucune	Aucune	Aucune	Au moins 10 % du coût du projet.	50 % (l’aide de la MRC ne sera jamais supérieure à 50 % du coût de projet).
Comité d’analyse	Comité multiresource	Comité administratif de la MRC			Comité administratif de la MRC	Comité multiresource	N/A	N/A	N/A	Comité administratif de la MRC	N/A
Comité décisionnel	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Direction générale	Direction générale	Direction générale	Direction générale	Direction générale
Personne-ressource	Marc Tremblay	Tania Tremblay	Tania Tremblay	Tania Tremblay	Tania Tremblay	Tania Tremblay	Tania Tremblay	Tania Tremblay	Marc Tremblay	Tania Tremblay	Tania Tremblay
Poste téléphonique	418-673-1705, poste 1136	418-673-1705, poste 1137	418-673-1705, poste 1137	418-673-1705, poste 1137	418-673-1705, poste 1137	418-673-1705, poste 1137	418-673-1705, poste 1137	418-673-1705, poste 1137	418-673-1705, poste 1136	418-673-1705, poste 1137	418-673-1705, poste 1137
Courriel demande	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca
Courriel personne-ressource	marc.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	tania.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	tania.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	tania.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	marc.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	tania.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	tania.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	tania.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	marc.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	tania.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	tania.tremblay@mrc-fjord.qc.ca

Résumé des fonds d’aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay - Mis à le 23 juillet 2025

Source de financement	Politique culturelle de la MRC				Politique de dons et de commandites						Politique d’aide à l’entreprise privée			Programme d’achat de génératrices
	Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu	Bonification de l’animation dans les bibliothèques publiques	Programme de soutien à la recherche-création	Journées de la culture	Événement exceptionnel	Enveloppe municipale	Présidence d’honneur du préfet de la MRC	Commandite	Dons	Achat de billets	Fonds d’aide et de soutien à l’entrepreneuriat (FASE)	Fonds local d’investissement / Fonds local de solidarité (FLI/FLS)	Fonds d’optimisation au Développement (FOD)	
Objectif	Soutenir et encourager la participation et l’accessibilité des citoyens à la culture dans les municipalités du territoire tout en mettant en valeur les ressources culturelles de la MRC. Apporter un soutien au dynamisme présent dans les municipalités de la MRC afin de maintenir une vitalité culturelle dans les communautés. Susciter la mise en place de projets qui permettent des maillages entre différents intervenants.	Favoriser la découverte de la culture auprès de la population du territoire de la MRC via les bibliothèques publiques. Stimuler l’implication des citoyens dans la vie culturelle de la MRC.	- Reconnaître la présence, le cheminement et la valeur de la contribution des artistes au rayonnement des arts de toutes disciplines sur le territoire de la MRC. - Identifier, à travers un exercice d’évaluation par des pairs, le professionnalisme artistique d’individus œuvrant sur le territoire de la MRC. - Stimuler le potentiel structurant des initiatives culturelles - Favoriser et soutenir les créneaux émergents et l’innovation en art et culture. - Contribuer à la réussite des créateurs et autres acteurs de la culture - Accompagner les créateurs dans le développement de leur carrière ; - Mettre en valeur les créations et initiatives des créateurs ; - Améliorer l’accès aux ressources financières pour les créateurs. - Soutenir les projets de création, de diffusion et de diffusion des œuvres relatifs au travail des artistes. - Permettre l’émergence de nouvelles œuvres et l’essor de carrières artistiques sur le territoire de la MRC.	Favoriser la découverte de la culture auprès de la population du territoire de la MRC. Stimuler l’implication des citoyens dans la vie culturelle de la MRC.	Soutenir les organismes et les projets dans les municipalités ou en dehors du territoire, mais ayant des retombées significatives pour la MRC.						Vise à aider financièrement, par des subventions, les entreprises privées ou d’économie sociale générant une activité commerciale et ayant des projets de développement économique structurants sur le territoire de la MRC.	Vise à soutenir financièrement, par des prêts, les entreprises privées ou d’économie sociale générant une activité commerciale et ayant des projets de développement économique structurants sur le territoire de la MRC.	Vise à couvrir les frais liés à des services professionnels complémentaires qui viennent en appui aux interventions du service de développement économique de la MRC.	Vise à soutenir financièrement les municipalités pour l’acquisition et l’installation de génératrices et de prises extérieures pour génératrices destinées aux centres de coordination des mesures d’urgence et aux centres d’hébergement temporaire dans la réalisation des actions de préparation aux sinistres, en respect au Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres
Territoire	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et dans certains cas, lorsque des retombées sont mesurables pour le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.						L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay
Organismes admissibles	Tout organisme légalement constitué, à l’exception des sociétés d’État.	Tout organisme légalement constitué, à l’exception des sociétés d’État, tout particulièrement les bibliothèques publiques.	Via le Conseil des arts de Saguenay (CAS) : les artistes, écrivains et artisans de toutes disciplines.	Tout organisme légalement constitué, à l’exception des sociétés d’État.	Tout organisme du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay ou desservant les résidents de la MRC, légalement constitués, à l’exception des entreprises privées.						Entreprises privées, entreprises d’économie sociale générant une activité à but lucratif, à l’exception des entreprises du secteur du commerce de détail et de la restauration.	Entreprises privées, entreprises d’économie sociale générant une activité commerciale.	OBNL et sociétés privées (entreprise individuelle, société de personne, en commandite, par actions et coopérative).	Les municipalités locales de la MRC
Types de projets	Les projets doivent faire la démonstration qu’ils impliquent des activités concrètes de création, de production ou de diffusion qui favorisent la mise en valeur du travail <u>d’artistes professionnels, en voie de professionnalisation ou de la relève</u> . Les demandes faisant la preuve de partenariat ou de collaboration dans l’élaboration, la mise en place, la coordination, la gestion ou le financement d’un projet sont prioritaires.	Attirer une clientèle variée à une activité littéraire animée. Inciter un nouveau public à fréquenter la bibliothèque. Susciter l’intérêt envers la bibliothèque par de nouvelles thématiques. Faire découvrir l’histoire et le patrimoine local. Créer des partenariats entre la communauté et la bibliothèque	Accomplissement d’un projet de recherche-création et/ou de perfectionnement pour un plus large rayonnement du milieu artistique de la MRC	Activités gratuites, accessibles et de nature culturelle L’évènement doit respecter l’une des deux conditions suivantes : - Avoir lieu lors des journées de la culture entre le 26 et le 28 septembre 2025 ; - Avoir lieu entre le 1er septembre et le 15 octobre et s’inscrire dans le contexte de la rentrée culturelle.	Toute initiative qui contribue à l’amélioration de la qualité de vie des citoyens. Événement ou activité répondant aux secteurs d’activités suivants : développement économique, arts et culture, initiatives sociocommunautaires, environnement et développement durable, éducation et jeunesse, famille, santé et saines habitudes de vie.						Tout projet de développement économique structurant sur le territoire de la MRC touchant une entreprise privée ou d’économie sociale ayant des activités commerciales. Mais en ayant ces priorités d’interventions : 1. agriculture et transformation agroalimentaire ; 2. tourisme ; 3. transformation numérique, automatisation, innovation et développement durable ; 4. exploitation et transformation des ressources naturelles, incluant l’exploitation forestière ; 5. manufacturier et transformation ; 6. service de proximité.	Tout projet de développement économique structurant sur le territoire de la MRC touchant une entreprise privée ou d’économie sociale ayant des activités commerciales.	Tout projet de développement économique structurant sur le territoire de la MRC touchant un OBNL ou une société privée	Faire l’acquisition et l’installation de génératrices et de prises extérieures pour génératrices destinées aux centres de coordination des mesures d’urgence et aux centres d’hébergement temporaire ou centre de services aux sinistrés afin d’assurer une autonomie en chauffage et électricité en cas de sinistre.
Montants disponibles	40 000 \$ (max. de 4 000 \$ par projet)	10 000 \$	19 000 \$ (max. de 7 000 \$ par projet)	15 000 \$	Montant équivalent à 4,5% des dépenses des activités pour un montant maximal de 10 000 \$ (réservé pour anniversaires majeurs)	Montant maximal de 2 000 \$ / municipalité	Ajout d’un montant maximal de 5 000 \$ à la commandite	Montant maximal de 10 000 \$	Montant maximal de 5 000 \$	N/A	Entre 10 000 \$ et 30 000 \$ en fonction de la nature du projet et du montage financier (plus 3 000 \$ pour de l’aide professionnelle en lien avec les 5 fonctions d’entreprise selon certaines conditions).	Jusqu’à 200 000 \$ ou jusqu’à un maximum de 50 % d’un projet.	Le projet doit impliquer un investissement financier (coût de projet) minimal de 2 000 \$.	Jusqu’à 90 000 \$ par municipalité
Date limite de dépôt de projet	6 octobre 2025	6 octobre 2025	Contacteur la responsable	17 août 2025	En continu, mais l’événement doit se tenir avant la date de présentation au comité administratif.						En continu	En continu	En continu	Décembre 2024
Date d’acceptation des projets par le conseil	Novembre 2025	Novembre 2025	Contacteur la responsable	Août 2025	En continu						En continu	En continu	En continu	Ne s’applique pas
Date limite de dépôt du rapport d’activité	31 décembre 2026	31 décembre 2026	30 jours suivant la fin du projet	31 décembre 2025	Ne s’applique pas						Ne s’applique pas	Ne s’applique pas	Ne s’applique pas	Ne s’applique pas
Mise de fonds du promoteur	10 % des dépenses admissibles	Aucune	Aucune	10 % des dépenses admissibles	Ne s’applique pas						Mise de fonds de 20% obligatoire pour le calcul de la subvention.	Obligatoire (avoir des actionnaires dans l’entreprise ne peut être inférieur à 20 %).	2 000 \$	Aucune
Comité d’analyse	Comité de sélection issu du comité culturel de la MRC	Conseillère au développement culturel de la MRC et Directrice du Réseau Biblio	Comité de sélection conjoint avec le CAS	Conseillère au développement culturel de la MRC	Service des communications						Comité d’investissement en développement économique (CIDE)	Comité d’investissement en développement économique (CIDE)	Comité d’investissement en développement économique (CIDE)	Directrice en sécurité incendie et civile
Comité décisionnel	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Comité administratif de la MRC						Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC
Personne-ressource	Aube St-Amand	Aube St-Amand	Aube St-Amand	Aube St-Amand	Tania Tremblay						Service de développement économique	Service de développement économique	Service de développement économique	Monique Marier
Poste téléphonique	418-673-1705, poste 1205	418-673-1705, poste 1205	418-673-1705, poste 1205	418-673-1705, poste 1205	418-673-1705, poste 1137						418-673-1705, poste 1207	418-673-1705, poste 1207	418-673-1705, poste 1207	418-673-1705, poste 1204
Courriel demande	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca						developpement@mrc-fjord.qc.ca	developpement@mrc-fjord.qc.ca	developpement@mrc-fjord.qc.ca	monique.marier@mrc-fjord.qc.ca
Courriel personne-ressource	aube.stamand@mrc-fjord.qc.ca	aube.stamand@mrc-fjord.qc.ca	aube.stamand@mrc-fjord.qc.ca	aube.stamand@mrc-fjord.qc.ca	tania.tremblay@mrc-fjord.qc.ca						developpement@mrc-fjord.qc.ca	developpement@mrc-fjord.qc.ca	developpement@mrc-fjord.qc.ca	monique.marier@mrc-fjord.qc.ca

Résumé des fonds d’aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay - Mis à le 23 juillet 2025

Source de financement	Programme d’aide financière à la restauration patrimoniale	Fonds régions et ruralité- axe entente de vitalisation pour une MRC non Q5 NOTER QUE CE FONDS SERA MODIFIÉ DURANT L’ANNÉE 2025	Programme de soutien aux actions des politiques MADA des municipalités MRC du Fjord-du-Saguenay	Appel de projets jeunesse pour l’été	Signature innovation	Bureau touristique
Objectif	Soutenir le milieu municipal dans la préservation du patrimoine immobilier comme composante de l’aménagement et de l’occupation durables des territoires.	- Les objectifs de l’entente de vitalisation sont les suivants : - Encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales afin de faire face aux défis particuliers de vitalisation - Favoriser la collaboration entre les ministères et les organismes gouvernementaux de la région, les MRC et les municipalités locales présentant ces défis - Appuyer la réalisation de démarches et d’initiatives de vitalisation sur un territoire concerné - Améliorer les services ou les équipements pour la population par la réalisation de projets probants, notamment sur les plans économique, social, touristique et culturel.	Le programme permettra d’aider les demandeurs à répondre à un ou à plusieurs objectifs, dont : - De réaliser des actions indiquées au plan d’action - D’améliorer continuellement les services et les milieux de vie - D’adapter les milieux de vie en vue du vieillissement de la population - D’offrir des activités adaptées aux aînés - De favoriser la qualité de vie dans les milieux de vie de proximité.	Permettre : Aux camps de jour qui sont touchés par la hausse des frais de transport et la réduction du nombre d’emplois subventionnés de maintenir des activités éducatives et diversifiées ; Aux organisations qui souhaitent contribuer à l’offre alimentaire pour les jeunes de le faire en bénéficiant d’un support ; L’accès à des intervenants qualifiés en matière d’activités physiques, d’activités éducatives et d’alimentation à proximité des milieux de vie ; Aux milieux dévitalisés ou éloignés qui aimeraient proposer des activités aux jeunes en collaboration avec d’autres municipalités ou des organismes d’avoir l’opportunité de les réaliser.	Les principaux objectifs visés par le projet sont les suivants : - Favoriser la transition hivernale de l’offre d’activités et/ou prolonger la saison d’opération hivernale d’activités ou de services; - Stimuler l’achalandage territorial en hiver; - S’harmoniser avec le milieu naturel d’insertion; - Améliorer l’accès au territoire; - Augmenter, bonifier et/ou diversifier l’offre d’activités hivernales; - Mettre en valeur l’offre touristique hivernale; - Améliorer et pérenniser les infrastructures existantes.	Soutenir les deux bureaux d’information touristique sur notre territoire (Sainte-Rose-du-Nord et Petit-Saguenay). Ces bureaux sont situés à des emplacement stratégiques aux portes d’entrée régionales de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l’un par la route 170 (PS) et l’autre par la route 172 (SRDN). Ces lieux d’accueil sont officiellement reconnus et accrédités par le ministère du Tourisme.
Territoire	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay	Les municipalités Q5 de la MRC du Fjord du Saguenay.	Les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	Seules les demandes des organisations étant situées sur le territoire et offrant directement un service aux citoyens, aux jeunes en particulier, sont admissibles au financement.	L’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay	Les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et de Petit-Saguenay
Organismes admissibles	Les municipalités et les propriétaires privés	- Les municipalités signataires de l’entente de vitalisation de la MRC du Fjord-du-Saguenay - Les organismes à but non lucratif et les coopératives provenant ou non des municipalités signataires de l’entente - Les entreprises des municipalités signataires de l’entente (classées Q5) - Les entreprises des autres municipalités, si le projet se réalise dans une des municipalités classées Q5 - Les organismes des réseaux du milieu de l’éducation.	- Les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay ayant une politique MADA en vigueur - Les organismes communautaires, avec résolution d’appui de la municipalité dans laquelle se déroulent les projets - Une coopérative à but non lucratif dûment constituée avec résolution d’appui de la municipalité dans laquelle se déroulent les projets.	Pour être admissibles, les activités doivent toucher plus d’une municipalité et démontrer la concertation. Le projet doit démontrer un partenariat avec d’autres organismes ou avec les milieux.	- Les organismes municipaux et les communautés autochtones; - Les entreprises privées et d’économie sociale, à l’exception des entreprises privées du secteur financier; - Les coopératives, à l’exception des coopératives du secteur financier; - Les organismes à but non lucratif; - Les organismes des réseaux du milieu de l’éducation. ** Pour le Volet 2, les entreprises devront démontrer que les normes du programme Qualité-Sécurité d’Aventure Écotourisme Québec (AEQ) sont respectées ou en voit de l’être dans les 6 mois suivants la date de dépôt de leur projet	Les entités responsables des bureaux d’information touristique officiellement reconnus et accrédités par le ministère du Tourisme situé sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
Types de projets	- Des travaux de restauration et de préservation - Des travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels - La réalisation de carnets de santé ou d’audits techniques - La réalisation d’études spécifiques professionnelles complémentaires aux carnets de santé ou aux audits techniques - La réalisation d’interventions et de rapports archéologiques - La consultation d’organismes offrant des services-conseils en restauration patrimoniale et disposant d’une entente à cet effet avec le partenaire municipal	Les projets proposés doivent s’inscrire dans l’un des 4 axes de vitalisation du cadre en plus des priorités locales d’intervention identifiées par les municipalités Q5. L’axe 1 : emploi et économie L’axe 2 : démographie L’axe 3 : Qualité de vie L’axe 4 : Infrastructures et bâtiments. Les projets doivent avoir comme objectifs l’amélioration de la situation collective de la municipalité et le redressement de l’IVE (indicateur de vitalité économique).	Formations, les activités et les mises de fonds pour un autre programme. Projets pour lutter contre l’isolement et le déconditionnement des personnes âgées. Honoraires professionnels (formations, frais d’enseignement et activités professionnelles reliées à la réalisation d’une action identifiée au plan d’action MADA). Exemple de projets admissibles : - Les ateliers sur l’alimentation - Les animations de milieu - Les formations sur l’utilisation d’Internet et de ses outils - Les activités de promotion et de prévention - Les achats de matériel ou de contenu éducatif - Les actions de sensibilisation, d’information, de promotion et de production de documents ou d’études - Les activités de transfert de connaissances en lien avec les thématiques contenues dans les plans d’action	Exemples de projets et dépenses admissibles : - Les frais de transport collectifs pour se déplacer aux activités ou dans une autre municipalité ; - Les frais d’entrée ou de formation à des activités liées aux saines habitudes de vie, à la culture générale et à la découverte ; - L’achat d’aliments destinés directement aux jeunes des camps de jour pour offrir un repas dans la journée, dans le but d’en faire la transformation, par exemple ; - Les coûts liés à des activités d’animation ayant lieu dans les milieux et s’adressant directement aux jeunes des milieux municipaux.	Pour être admissibles, les projets doivent constituer une initiative d’une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non récurrente. Ils doivent se dérouler sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Exemples de projet pour le Volet 1 : - Le développement d’un parcours aérien et/ou d’hébertisme en hiver; - Le développement des pistes de ski de fond, un circuit glacé ou de nouveaux sentiers hivernaux; - Un camping estival qui offre la location d’équipement de camping d’hiver; - L’achat d’équipement pour des activités, afin de bonifier l’offre hivernale. Exemples de projet pour le Volet 2 : - L’achat d’une motoneige électrique et d’une borne de recharge privée incluant les frais d’installation d’une borne de recharge privée n’excédant pas 10 % de l’aide financière octroyée.	Les lieux d’accueil font la promotion des attraits et sites locaux et régionaux, incluant ceux de l’ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les dépenses admissibles sont les dépenses en lien avec l’opération et le fonctionnement du bureau d’information touristique. Ces dépenses sont autorisées lors du dépôt de la demande. Toutefois, s’il y a des dépenses en dehors de la demande initiale, il est possible de les autoriser en autant qu’elles permettent aux visiteurs de vivre une meilleure expérience de leur visite dans le lieu d’accueil régional.
Montants disponibles	Municipalités : 538 005 \$ Propriétaires privés : 226 166 \$	Montant total : 958 880 \$ pour la durée de l’entente (2020-2025) 239 720 \$ par année.	20 000 \$ réparti	15 000 \$ réparti	Contacter la personne responsable.	Contacter la personne responsable
Date limite de dépôt de projet	Selon le projet	Pour l’an 1 : juin, septembre et novembre. Ensuite Septembre, Novembre, janvier, mars, mai.	En continu	15 juin 2025	Volet 1 : fermé Volet 2 : 30 avril 2025	Aucune date limite mais généralement au printemps
Date d’acceptation des projets par le conseil	En continu	Le conseil suivant l’évaluation des projets	Le conseil suivant l’évaluation des projets.	Juin 2025	Le conseil suivant l’évaluation des projets.	Le conseil suivant l’évaluation des projets.
Date limite de dépôt du rapport d’activité	Selon l’entente	Selon la convention d’aide financière entre le promoteur et la MRC	Selon l’entente.	31 décembre 2025	Selon la convention d’aide financière entre le promoteur et la MRC	À la fin de la saison touristique, ou au plus tard le 1er mars de l’année suivante
Mise de fonds du promoteur	Entre 25 et 40% selon la nature des travaux pour un propriétaire privé. Cumul des aides financières ne doit pas dépasser 80 % du coût de projet. Pas de mise de fond nécessaire pour les municipalités.	50 % pour un promoteur privé. 20 % pour un promoteur public	80 %	Aucune	20% pour les OBNL/municipalité 50% pour les entreprises privées	Contacter la responsable (mise de fonds promoteur ou partenaires)
Comité d’analyse	Sous-comité d’analyse des demandes d’aide financière	Comité de vitalisation	Comité MADA MRC	Aides financières	Volet 1 : comité d’analyse + comité touristique Volet 2 : comité touristique	Conseillère en développement touristique et des collectivités
Comité décisionnel	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC	Conseil de la MRC
Personne-ressource	Myriam Blais	Lysanne Boily	Anny-Pier Perron	Aube St-Amand	Lysanne Boily	Lysanne Boily
Poste téléphonique	418-673-1705, poste 1108	418-673-1705, poste 1217	418-673-1705, poste 1207	418-673-1705, poste 1205	418-673-1705, poste 1217	418-673-1705, poste 1217
Courriel demande	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca	aide.financiere@mrc-fjord.qc.ca
Courriel personne-ressource	myriam.blais@mrc-fjord.qc.ca	lysanne.boily@mrc-fjord.qc.ca	anny-pier.perron@mrc-fjord.qc.ca	aube.stamand@mrc-fjord.qc.ca	lysanne.boily@mrc-fjord.qc.ca	lysanne.boily@mrc-fjord.qc.ca